

INFORMATION PÊCHE

A.A.P.P.M.A NANT - ST-JEAN DU BRUEL - SAUCLIÈRES



**AMIS PÊCHEURS,
BIENVENUE DANS LE SECTEUR DE NOTRE A.A.P.P.M.A**

**Président : Pierre Henri DUPASQUIER
Trésorier : Charles RAYNAL**

**Vice-président : Bernard FOURCADIER
Secrétaire : Jean-Louis RAYNAUD**

8 membres au conseil d'administration et 2 gardes-pêche assermentés.

La taille des truites :

- 23 cm sur tout le linéaire de la **DOURBIE** et du **DURZON**
- 20 cm sur les ruisseaux

Les réserves balisées :

- Sur la **DOURBIE**, depuis la chaussée des **GARDIES** sur 690 mètres en amont
- Sur le **DURZON**, réserve des **Cazelles** (bras parallèle au parcours no-kill, environ 400 m)
- Sur le ruisseau des **CROZES**, entre Les Crozes Hauts et Les Crozes Bas (environ 500 m)
- Sur le Burle du Jaoul, à **SAUCLIÈRES**, lieu-dit La Rougerie, entre le pont en ciment de la Caisse des dépôt et la clôture du Capelier (2 125 m).

Les parcours no-kill (remise à l'eau obligatoire) balisés :

- À **NANT**, sur la **DOURBIE**, 200 m en aval et 100 m en amont du ruisseau des Ferriès
- Sur le **DURZON**, du pont des **Cazelles** (en bois) au pont de Camarat (environ 1,4 km).
- Sur la **DOURBIE**, limite amont des chambres d'hôtes «Les Chambres de la Dourbie» à **Bombes-les-Verdiers** et limite aval du 1er parking en amont de **Carbonières**.

Le Durzon :

Interdiction de marcher dans l'eau de l'ouverture de la pêche au 30 avril (pour la protection des frayères).

Les buts de notre association :

- Protéger le milieu aquatique en luttant contre la pollution et le braconnage.
- Favoriser la reproduction naturelle de **DAME FARIO** par l'étude de l'évolution de notre milieu piscicole en concertation avec la fédération.
- Promouvoir la pêche sportive auprès des jeunes et moins jeunes (**NO-KILL**, initiation, concours de pêche).

En pêchant sur les lots de notre A.A.P.P.M.A., vous avez des droits, mais aussi des devoirs, les plus élémentaires étant:

- De respecter et faire respecter la réglementation de la pêche et le respect des frayères (éviter de les piétiner), mais aussi des clôtures.
- De rester courtois envers les autres pêcheurs,
- De vous comporter en invités auprès des riverains.

Nous avons créé une carte de membre bienfaiteur afin de nous aider dans notre action au tarif que vous permet votre porte-monnaie. Merci de participer.

Nous avons besoin de toutes les bonnes volontés pour le bon fonctionnement de l'association. (gestion, nettoyage de printemps, aménagement de frayères, etc.). Merci de nous aider.

Et si vous avez une infraction à nous signaler, un renseignement à nous demander, une suggestion à formuler, vous pouvez appeler :

- M. Pierre Henri DUPASQUIER (président) : 06.51.61.82.01
- M. Claude LAURENS : 05.65.62.17.70 / 07.50.21.51.91
- M. Daniel SCIUME : 06.13.56.03.52.

MERCI ET BONNE PÊCHE, AVEC TOUTES NOS AMITIÉS HALIEUTIQUES.

LE BUREAU

NOMBRE DE CAPTURES AUTORISÉES

Le nombre de captures de truites FARIO et ARC EN CIEL autorisées **par pêcheur et par jour** est fixé à **6**.

Sur les parcours **sans tuer (No-kill) : 0 (zéro)**

(Arrêté Préfectoral N° 02-365 du 12.2002)

